

JOURNAL GÉNÉRAL DE FRANCE.

Du Mardi 26 Juin 1792.

MM. les souscripteurs à ce journal, dont l'abonnement expire à la fin de ce mois, sont priés de le renouveler, afin qu'il n'y ait point d'interruption dans le service.

NOUVELLES.

De Bude, le 9 juin.

On ne peut exprimer l'enthousiasme que la noblesse et le peuple Hongrois ont fait éclater à l'occasion de l'entrée triomphale et du couronnement de leur souverain. Des vieillards, qui ont été témoins de l'inauguration de l'immortelle Marie-Thérèse, assurent que celle qui vient d'avoir lieu l'emporte de beaucoup. La vue du petit-fils de l'auguste reine a fait couler des larmes de joie et d'attendrissement, auxquelles le nouveau roi et la princesse son épouse ont été infiniment sensibles. Le 4, la diète envoya une députation au roi, pour lui offrir, de la part de la nation Hongroise, tout ce qui étoit en son pouvoir, pour le mettre à même de pousser avec vigueur la guerre contre les Français. La veille S. M. avoit tenu aux états assemblés le discours suivant. « Après la perte que j'ai faite, il y a peu de mois, du meilleur des pères, mon cœur plongé dans une nouvelle douleur par la mort d'une mère chérie, vient chercher au milieu de vous, messieurs, les consolations dont il a un si grand besoin; au milieu de vous, dis-je, qui êtes accoutumés non-seulement à montrer à vos souverains une fidélité à toute épreuve, mais encore à leur rendre l'hommage d'un amour filial. Je viens pour élever, de concert avec vous, messieurs, vous que mon père regardoit comme ses enfans, un monument immortel d'amour à la mémoire de Léopol II, en vous proposant de concou-

rir avec moi à exécuter, le plus promptement que possible, les projets que ce glorieux monarque avoit formés, et en partie déjà entamés pour le bien commun de la patrie. Ce sera une manière toute nouvelle de lui témoigner notre reconnaissance, que de nous occuper au plutôt de ces lois si sages, dont il a posé les premières bases. Un tel panégyrique sera le plus conforme à mes vœux et à votre dignité, en même temps qu'il servira de leçon à ceux qui ne connoissent pas les bornes qui séparent la liberté de la licence. J'aurois désiré mettre incessamment, et déjà dans la présente diète, la main à cette importante opération, dont dépendra le bonheur de la postérité, mais comme les préparatifs de la guerre, que la nation Françoise m'a déclarée si gratuitement et d'une manière si outrageante, les soins de tant de provinces dont il me faut prendre le gouvernement, et la situation de l'empire Germanique, demandent impérieusement ma présence ailleurs, nous devons nécessairement nous borner dans ce moment-ci à ce qui est le plus urgent. En attendant, pour satisfaire à ce que la loi exige, je vais recevoir la couronne à l'exemple de mes glorieux prédécesseurs, et renouveler en présence de mon peuple les engagements que j'ai déjà contractés dans mon cœur du moment que la régence de ce royaume et de mes autres provinces m'est dévolue par droit d'hérédité; vous les connoîtrez plus clairement, messieurs, par les propositions dont le grand chancelier de Hongrie est chargé de ma part de vous donner communication. »

Vienne, le 10 juin. Le 3 de ce mois, le roi, notre auguste souverain, a fait son entrée solennelle à Bude. La joie des Hongrois est au-dessus de toute expression; ils regardent comme un heureux augure d'être de nouveau gouvernés par un François et une Marie-Thérèse. — Le 5, la cour a dépêché un courrier à Coblantz, pour porter aux émigrés français la permission de s'armer et de se former en corps dans les états de sa majesté. Cette permission est d'autant plus satisfaisante pour les émigrés, qu'ils sont obligés de vider le pays de Trèves, pour faire place aux Prussiens, dont la première colonne doit arriver le 19.

Francfort, le 15. Il passe continuellement des troupes pour se rendre dans les Pays-bas. Il est arrivé hier un attirail de 372 charriots chargés de toutes sortes de munitions et équipages. Aujourd'hui commencent les conférences de l'élection pour un chef de l'empire germanique.

Fribourg, 17 juin. L'armée du roi de Hongrie, dans les environs de cette ville, sera de 30 bataillons d'infanterie, formant 45 mille hommes, et de 21 divisions de cavalerie, formant 8400 hommes. Les généraux commandans en chef sont: général prince de Hohenlohe, général prince de Waldeck, général prince d'Esterhazy, général Wallis; généraux majors: Erbach, d'Alton, Brentano, Kospoth, Kollonitsth, Furtenberg, Werneck, Emresberg, Einsidel, Schmackers, Lichsenberg, Schroder et Lillien. La plupart de ces généraux se sont distingués dans la dernière guerre.

Offenbourg, le 18 juin. M. le général baron de Brentano, commandant des troupes autrichiennes cantonnées près d'Offenbourg, ayant appris que les Français venoient d'occuper un camp près de *Plobschim*, à deux lieues de Strasbourg, sur la rive gauche du Rhin, donna aussitôt les ordres à 4000 hommes d'infanterie, et 800 de cavalerie, munis de 12 pièces de canons, d'avancer vers la rive droite, directement vis-à-vis de ce camp. Cet ordre fut exécuté hier, et ces troupes sont cantonnées à Odenheim, Etenheim et Jehenheim, trois villages distans d'un quart de lieue l'un de l'autre; car il y a apparence que les Autrichiens ne

camperont pas, sans nécessité absolue, avant la moisson.

P. S. En ce moment, viennent d'arriver ici le général en chef prince de Hohenlohe, et les généraux Kospoth et Brentano. Ils tiennent conseil ensemble; dans un quart d'heure, ils partent, le premier pour Fribourg, et les autres pour se rendre à leurs postes respectifs. Le résultat de la conférence est un secret.

Paris, 26 Juin.

Tout fait craindre que la capitale ne soit sous quelques jours en proie à toutes les horreurs de la guerre civile. Les agitateurs du peuple sentent bien qu'ils ont trop osé pour espérer encore quelque pardon. Il faut que, par de nouveaux crimes, ils s'assurent de l'impunité des crimes précédens; et malheureusement ils sont placés entre l'échaffaud et le succès de leurs affreux projets. Ils tiennent continuellement le peuple en haleine. Le peuple est levé, s'écrient-ils; il sait que le premier de ses devoirs est de résister à l'oppression. Depuis le 20, les faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau se correspondent par des députations, et s'excitent mutuellement à l'insurrection. Dans des assemblées nocturnes et secrètes, on concerta et les plans qu'il faut suivre et les moyens d'exécution. Saint-Huruge harangua le palais-royal, et y échauffa les esprits, tandis que Santerre et d'autres émissaires alimentent l'incendie qu'ils ont allumé dans les faubourgs. Hier, à trois heures du matin, les cris des chefs de la faction, et le bruit des tambours ont donné le signal de la révolte. Le peuple, qu'on y avoit préparé dès la veille, s'est bientôt ébranlé. On a battu sur-le-champ la générale: la garde nationale, bien décidée à périr plutôt que de laisser pénétrer une seconde fois les brigands dans le château, en a occupé toutes les avenues. Les armes étoient chargées, et des canons postés à toutes les issues. Cet appareil imposant a épouventé les factieux: ils se sont dissipés peu-à-peu; mais l'insurrection n'est qu'ajournée. — Les brigands savent qu'au refus de la municipalité, le département est décidé à faire proclamer la loi martiale. Ils disent hautement qu'ils feront marcher à leur tête les femmes des officiers de l'état-major de la garde nationale, les femmes des négocians et des aristocrates. Ils veulent, dit-on, s'emparer de l'arsenal (il est placé près du faubourg

Saint-Antoine), et en confier la garde à des hommes qui leur sont dévoués. On assure que le projet est de nommer Pétion dictateur, projet qu'on auroit peut-être déjà exécuté, si l'on ne craignoit que Lafayette ne revînt sur Paris avec son armée. Tallien, un des agens les plus accrédités de la faction, engage tout le peuple, dans son dernier placard, « à défendre M. Pétion. »

— M. Brissot se soutient toujours à la hauteur à laquelle il s'est élevé. Il trouve fort étrange que le roi ait osé dire à M. Pétion *taisez-vous!* Il assure que la constitution n'a point donné ce droit au roi. C'est principalement contre les nouveaux ministres que l'honnête Brissot épanche sa bile; il les voit déjà renversés sans qu'il reste la moindre trace de leur existence. Dans la bouche de Brissot, ce grand artisan de complots, une pareille prophétie doit faire trembler les feuillans.

— La séance du conseil général de la commune du 23 juin a été très-orageuse. Plusieurs membres ont opiné pour qu'on improuvât la conduite de la municipalité. Un sur-tout a parlé avec la dernière force contre M. Pétion. Ce dernier l'a interpellé, afin qu'il mît sa signature à tout ce qu'il venoit d'avancer contre lui. L'opinant a signé sur le champ toutes les pages du discours qu'il venoit de lire et l'a déposé sur le bureau. Cependant M. Pétion a le calme et l'assurance de l'innocence. Il vient de jeter le gand au directoire; il le somme, dans une lettre fort insolente, de le poursuivre s'il a manqué aux devoirs de sa place. Le directoire n'a pas encore osé accepter le défi.

Arrêté du directoire du département de la Somme, au sujet des événemens du 20 juiu.

Le directoire extraordinairement assemblé le 22 juin, informé des événemens arrivés à Paris le 20 du même mois;

A arrêté et arrête ce qui suit :

Le roi sera remercié de la fermeté qu'il a montrée lors de l'attroupement séditieux du 20 du présent mois, d'avoir soutenu la dignité de la nation, en refusant, au péril de sa vie, de céder aux menaces d'une foule de gens sans aveu, armés contre la Loi, et d'avoir usé avec courage du droit que lui donne la constitution, dont la garde lui est spécialement confiée : à l'effet de quoi deux députés du directoire du département se-

ront envoyés sur le champ à Paris pour présenter à sa majesté son hommage, son attachement et le témoignage de la reconnaissance publique.

Ces députés seront chargés de rendre compte journellement au directoire, des manœuvres et des projets des factieux, de veiller à la conservation de la personne du roi et de sa famille, et de périr, s'il le faut, auprès de lui, pour sa défense et le salut de l'état. Seront lesdits députés chargés d'offrir le secours des gardes nationaux des deux cents bataillons de ce département, dans le cas où la garde nationale de Paris se trouveroit insuffisante pour assurer la vie du roi et la liberté du corps législatif : DÉCLARE que les citoyens gardes nationaux de ce département sont dès-à-présent constitués en état de réquisition permanente, et que les commandans des bataillons désigneront chaque semaine le huitième de leurs bataillons, pour être de planton et prêts à marcher au premier ordre des autorités constituées. Il sera donné avis de cette mesure à l'assemblée nationale et au roi. Pour l'exécution des présentes, le directoire a nommé pour ses députés MM. Decaie et Berville, membres de l'administration de ce département; et sera le présent arrêté imprimé et adressé, à la diligence du procureur-général-syndic, aux directoires de district du ressort, pour être envoyé aux municipalités, qui le feront lire, publier et afficher en la manière accoutumée.

Délivré ledit extrait conforme au registre du directoire dudit département.

Signé DESJOBERT, vice-président.
BERVILLE, secrétaire-général.

ASSEMBLÉE-NATIONALE-LÉGISLATIVE.

Séance du lundi 25 juin.

Dans la séance du samedi on a décrété l'impression d'une adresse des amis de la constitution, qui peut figurer à côté de celle des Marseillois. Le bruit s'étant répandu que le nouveau ministre alloit destituer les jacobins que M. Clavière a mis à la tête de l'administration des postes, on a rendu, après de très-longes débats, le décret que nous avons donné hier.

Les ministres sont venus rendre compte des mesures qu'ils ont pris jusqu'ici pour rétablir la tranquillité. M. Guadet a trouvé ce compte insuffisant : l'honorable membre s'est livré à ses déclamations ordinaires; il

a été applaudi à outrance ; mais M. Ramond lui a bientôt fait expier son triomphe , par un discours adroit et éloquent. On a néanmoins rendu le décret suivant.

« L'assemblée nationale vous ordonne de vous conformer au décret qu'elle a rendu , vendredi dernier ; en conséquence , elle vous demande par écrit , et dans trois jours , un compte général des mesures prises ou à prendre , afin de prévenir les troubles causés par le fanatisme , et garantir Paris , en cas d'invasion sur le territoire français. »

Séance du lundi , 25 juin.

Plusieurs notaires écrivent qu'ils ont refusé de recevoir les signatures des citoyens , pour une pétition qui doit être présentée à l'assemblée.

M. Santerre écrit qu'il répond de la tranquillité des habitans du faubourg Saint-Antoine.

On annonce une députation de vingt citoyens sans armes de ce faubourg , qui viennent assurer l'assemblée qu'au moment où on les calomnie ils travaillent paisiblement. Nous ferons connoître les principaux traits du discours de l'orateur de la députation , discours dont l'assemblée a décrété l'envoi aux 83 départemens.

M. Delsaux a voulu parler contre les sociétés populaires , il a été obligé de se retirer au milieu des cris — à bas , à bas : descends , descends. — On s'occupoit de la discussion sur le mode de constater l'état civil des citoyens , lorsque le ministre de l'intérieur a annoncé que le calme se rétablissoit et que des groupes se dissipoient. — Un membre atteste que des groupes , composés de chevaliers de Saint-Louis , ont insulté des députés. M. Calvét dit qu'à la vérité M. Duhem a été maltraité de paroles ; mais que ce député tenoit contre le roi des discours qui font frémir. Toutes ces dénonciations n'ont pas de suites.

Trois habitans du faubourg Saint-Antoine accusent M. Chabot d'avoir prêché la révolte du mardi au mercredi , dans une église du faubourg Saint-Antoine , et notamment *l'assassinat du roi*. Ces mots sont soulignés , dit le secrétaire. M. Condorcet dit que sa lingère , qui y étoit , lui a attesté que M. Chabot n'avoit rien dit que de patriotique. M. Chabot a nié ce dont on l'accu-

cusoit. Il a cité , pour se justifier , le procès-verbal fait dans la société où il étoit , rédigé par un de ses complices sans doute. — La dénonciation est renvoyée au comité des douze.

L'armée de Lukner est toujours restée campée sous Menin , depuis la prise de Courtrai.

Celle de Lafayette est à Bayai. L'ennemi est en présence. On attend demain la nouvelle de quelque action.

L I V R E N O U V E A U .

Les Sabats Jacobites , tome troisième. A Paris , chez J. Blanchon , rue Saint-André-des-Arcs , n° 110 ; chez Lebourg , libraire , au Palais-Royal , galeries de bois , n° 118 ; et chez Lallemand , libraire , sur Pont-Neuf , n° 19.

On ne peut assez faire l'éloge de ce charmant ouvrage , où toute la gaieté française semble s'être réfugiée : les traits les plus ingénieux et les plus piquans y abondent.

Après avoir donné au public trois volumes des *Sabats Jacobites* , dit l'auteur , je vais lui mettre sous les yeux un autre Journal , intitulé : *les Grands Sabats*. Les circonstances changent , je dois changer la forme de mon ouvrage. La horde jacobite est sur son déclin , mais elle veut dans sa chute entraîner tout le royaume.

Je ne promets cependant pas d'abandonner mes chers jacobins. Je les chançonnerai , toutes les fois qu'ils m'en fourniront l'occasion , et conséquemment je les chançonnerai souvent.

Mais il faut parler de la guerre , célébrer nos exploits civiques , donner des nouvelles de nos armées , *lors même qu'on n'en a pas*.

Le prix du volume , composé de 25 numéros et d'une gravure , est de 5 liv pour Paris , et de 6 liv. pour la province , franc de port.

On souscrit chez BLANCHON , libraire , rue Git-le-Cœur , n° 16 ; LEBOURG , libraire , au Palais-Royal , galeries de bois , n° 118.

On trouve aussi chez les mêmes libraires , le joli poëme de FENÉLON , par le même auteur , 15 s. franc de port.

L'abonnement de ce Journal , qui paroît tous les jours , est de 30 liv. pour Paris , & 36 liv. pour la Province , port franc. Le Bureau est rue neuve Saint-Augustin , Hôtel de la Corresp.